Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260710-DELIB_2026_42-DE

Département du Finistère
Commune de COMMANA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 10 juillet 2026

❖

Le Conseil Municipal de la commune de Commana s'est réuni le 10 juillet 2026 à 18 h 30 mn, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Philippe PLOUZANÉ, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Mme Anne GEORGELIN – M. Philippe ROMAND - Mme Sabine MOUILLÉ – M. Jean-François PRÉ– Mme Cécile BOUREL – Mme Sara ZAMOJSKI – M. Benoît JOSEPH – Mme Aurélie SAUVAGET – M. Loïc JESTIN – M. Ludovic LE BRAS.

Pouvoirs :
Mme Clémentine MIGNOT a donné pouvoir à M. Philippe PLOUZANÉ,
M. Florian BARTHS qui a donné pouvoir à Mme Aurélie SAUVAGET,
Mme Sabrina MORVAN qui a donné pouvoir à M. Ludovic LE BRAS.

Absent : M. Laurent QUINTIN.

Date de la convocation : 06/07/2026.
Date d'affichage de la convocation : 06/07/2026.
Secrétaire de séance : Mme Sabine MOUILLÉ.

Délibération 42_2026 : Attribution des subventions aux associations pour 2026.

Mme Sabine MOUILLÉ adjointe référente aux associations informe le conseil que ces propositions figurant dans le tableau en annexe ont toutes été étudiées en commission.

Mme Sabine MOUILLÉ, rappelle les règles de vote concernant les membres du conseil faisant partie d'une association. Lorsque, sans être président de l'association, un conseiller municipal est membre de son conseil d'administration, cet élu ne peut prendre part à des délibérations du conseil municipal concernant ladite association.

Mme Sabine MOUILLÉ souligne que les conseillers de la commission qui sont impliqués dans les associations n'ont pas participé à la discussion.

Il conviendra qu'il sorte de la salle du conseil lors des examens de points de l'ordre du jour et des votes concernant cette association, et qu'il ne participe à aucune commission relative à l'association.

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260710-DELIB_2026_42-DE

Le budget alloué à cette ligne budgétaire 65748 est de : 10 000 €
Crédits consommés : 1.784 € →Crédits disponibles : 10 216 €
Ligne budgétaire n°65748, crédits votés au BP 2026 : 12.000 €.

Mme Sabine MOUILLÉ donne la parole à Mme Aurélie SAUVAGET qui procède à la lecture des propositions de subvention pour l'année 2026.
Mme Aurélie SAUVAGET a terminé d'examiner les demandes une à une et demande aux conseillers s'ils ont besoin de clarifications.
Mme Aurélie SAUVAGET précise que plusieurs associations ont remis des dossiers, cependant, ils sont restés incomplets, en dépit de nombreux rappels.
M. Loïc JESTIN, conseiller demande s'il est possible d'augmenter la proposition faite au CIDFF à 100 €, un vote est proposé.

Associations de COMMANA	Vote du Conseil Municipal
Sport	***550***
Centre nautique	500
Menez Are Roller Derby Expérience	50
Écoles	***1 100***
Amicale Pierre Bleue	700
Comité soutien Diwan	400
Culture	***550***
Art et culture	500
Kommanoz	50
Lien social	***590***
Reier Menez Are (club + Troupe de théâtre) (Cécile Bourel et Aurélie Sauvaget sortent de la salle) (Vote : 10 pour)	540
Animarée	50
Patrimoine	***750***
Lichen	250
Ribinoù Kommanna	300
Tro Menez Are	200
Total	***3 540***

Le conseil municipal adopte l'attribution des subventions aux associations de la commune pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260710-DELIB_2026_42-DE

Associations extérieures	Subvention proposée par la commission
Social /soins	***715***
ADMR Pen Hir Monts d'Arrée	50
ASAD	25
CIDFF - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (Votes : 11 pour - 3 abstentions)	100
Secours catholique Landivisiau	100
Secours populaire Sizun (Cécile Bourel et Aurélie Sauvaget sortent de la salle) (vote : 10 pour)	440
Sport	***200***
UTMA	200
Culture	***225***
ADDES	200
Bibliothèque sonore	25
Environnement	***330***
Eaux et rivières	30
GAB 29 (groupement des agriculteurs biologiques du Finistère)	300
TOTAL	***1 470***
Total Commana et extérieur	**5 010**

Le Conseil Municipal valide toutes les demandes pour les associations extérieures pour l'année 2026.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Philippe PLOUZANÉ.

MAIRIE DE COMMANA
29450

La secrétaire de séance
Sabine MOUILLÉ.